



# BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS » ET « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »

Formation ouverte  
à L'APPRENTISSAGE

2018 - 2020

Cette formation sera organisée par le CREPS de Poitiers sous réserve d'habilitation par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Nouvelle Aquitaine.

## EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

**Dates :** Lundi 4 juin 2018

**Nature :**

- un test d'habileté motrice (test commun au BPJEPS ASC et APT)
- un test navette « Luc Léger » : palier 6 (réalisé) pour les femmes et palier 8 (réalisé) pour les hommes
- deux mises en situation de jeu collectif (football et handball) permettant de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

Il y a obligation de réussite aux EPEF ou de fournir un diplôme en équivalence pour accéder aux épreuves de sélections (Cf. les équivalences).

## EPREUVE DE SELECTION

**Dates :** Mardi 5 juin 2018

**Lieu :** CREPS de Poitiers

**Nature :**

- un écrit portant sur la capacité du candidat à extraire les idées principales d'un document (papier, visuel ou audio), la capacité à avoir une orthographe et syntaxe correctes.
- un entretien centré sur la motivation, l'expérience en matière d'animation, le projet professionnel et projet de formation, et la (ou les) structures d'accueil choisie(s).

## POSITIONNEMENT

**Dates :** Mercredi 6 et jeudi 7 juin 2018

**Objet :** Cette séquence permet à chaque stagiaire de faire valoir les acquis de son expérience professionnelle et/ou bénévole, de son parcours de formation antérieure au regard du référentiel de certification de la formation. **Le stagiaire peut être amené à bénéficier de validation d'unité(s) capitalisable(s) ou d'allègement(s).**



## DEROULEMENT DE LA FORMATION

**Dates extrêmes** : 24 septembre 2018 au 19 juin 2020

**Durée** : 854 heures en centre (dont 74 h de formation à distance) et 600 heures en structures d'accueil (pour les non apprentis).

**Calendrier de la formation au CREPS de Poitiers (certaines semaines pourront se dérouler à la Ligue de Handball à Gond-Pontouvre) :**

- du 24 au 27 septembre 2018
- du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2018
- du 15 au 18 octobre 2018
- du 12 au 15 novembre 2018
- du 3 au 6 décembre 2018
- du 17 au 20 décembre 2018
- du 7 au 10 janvier 2019
- du 21 au 24 janvier 2019
- du 11 au 14 février 2019
- du 18 au 21 mars 2019
- du 8 au 11 avril 2019
- du 13 au 16 mai 2019
- du 3 au 6 juin 2019
- du 17 au 20 juin 2019
- du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 2019
- du 2 au 5 septembre 2019
- du 23 au 26 septembre 2019
- du 7 au 10 octobre 2019
- du 4 au 7 novembre 2019
- du 9 au 12 décembre 2019
- du 13 au 16 janvier 2020
- du 10 au 13 février 2020
- du 9 au 12 mars 2020
- du 30 mars au 2 avril 2020
- du 11 au 14 mai 2020
- du 2 au 4 juin 2020
- 16 juin 2020 (rattrapage)

## ASPECTS FINANCIERS

▪ **Frais d'inscription** : 40 € (non remboursables sauf cas de force majeure)

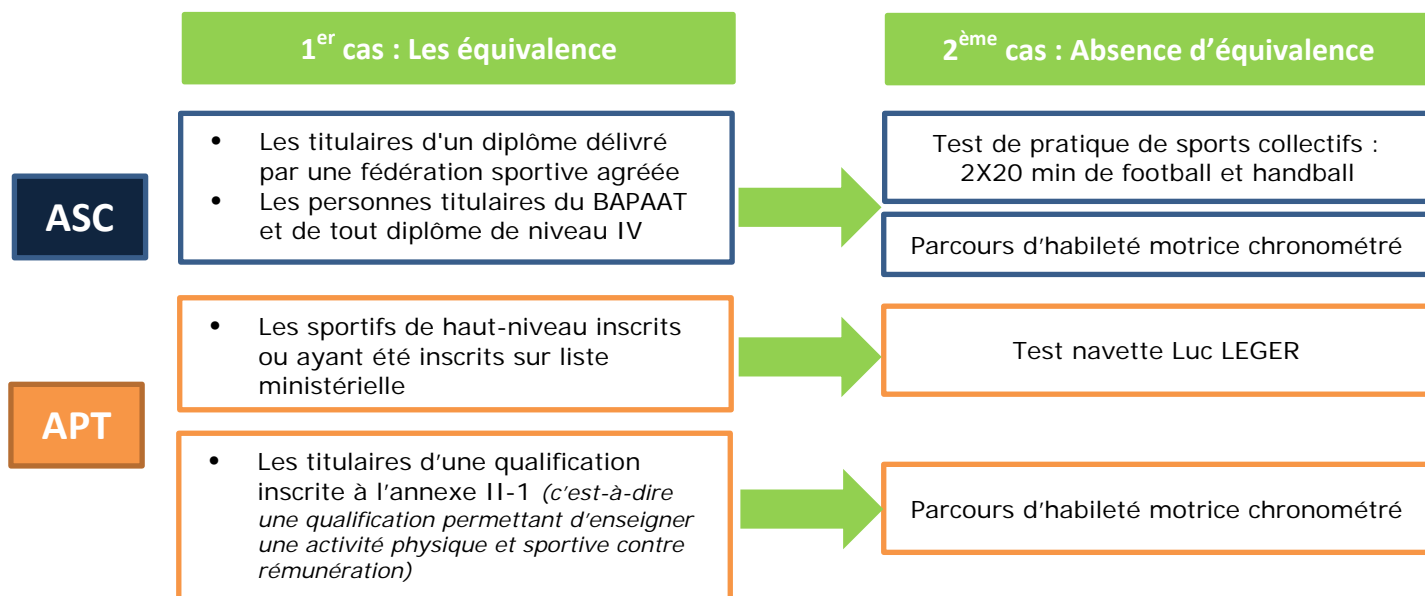
▪ **Coût pédagogique de la formation**

Formation prise en charge : **9,15 €** de l'heure soit **7 814,10 €**

Formation autofinancée (par le stagiaire) : **7 €** de l'heure **5 978,00 €**

## EQUIVALENCES

- ont les équivalences des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) et donc sont dispensés :



- ont l'équivalence de certaines Unités Capitalisables du BPJEPS Activités sports collectifs les titulaires des diplômes mentionnés ci-dessous :

Disciplines	Diplômes	UC1	UC2	UC3	UC4	UC5	UC6	UC7	UC8	UC9	UC10
Basket Ball	Diplôme d'entraîneur jeunes et juniors								X	X	
Football	Cumulativement diplôme d'initiateur 1 <sup>er</sup> niveau et diplôme d'initiateur 2 <sup>ème</sup> niveau								X	X	
	CFF1	X	X						X		
	CFF2	X	X								X
	CFF3										
	CFF4			X	X	X					
	UC1 du Brevet de moniteur de football									X	
	UC2 du Brevet de moniteur de football										X
Handball	Diplôme d'animateur de handball								X	X	
Hockey	Diplôme fédéral d'entraîneur								X	X	
	Diplôme fédéral 1	X							X		
	Diplôme fédéral 2	X	X						X		
	Diplôme fédéral 3	X	X						X	X	
	Certificat de spécialisation hockey	X	X	X	X				X	X	
Rugby à XV	Diplôme d'éducateur fédéral agréé spécialisation école de rugby								X	X	
Rugby à XIII	Diplôme d'entraîneur II								X	X	
Volley Ball	Diplôme d'éducateur en école de volley et beach								X	X	
	Diplôme de responsable de volley loisir										
	Diplôme d'entraîneur régional I										

- ont l'équivalence de certaines Unités Capitalisables du BPJEPS Activités physiques pour tous les titulaires des diplômes ou UC mentionnés ci-dessous :

	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs Sportifs » (ALS) option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et option « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO)				X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS 10 UC)	X	X	X	X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)	X	X		
UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)			X	
UC5+UC6+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)				X
UC5+UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)			X	X

## STRUCTURES D'ACCUEIL

Afin de pouvoir développer des compétences polyvalentes dans les deux ou trois diplômes préparés, auprès de différents publics, le stagiaire devra participer à la mise en place de cycles d'apprentissage dans divers domaines d'activités :

- 3 domaines d'activités physiques et sportives (BPJESP « Activités physiques pour tous ») :
  - Activités gymniques d'entretien corporel (éveil gymnique, renforcement musculaire, mobilité articulaire, entretien des capacités cardio-vasculaires, équilibre, coordination...)
  - Activités de pleine nature (randonnées, VTT, jeux d'orientation...).
  - Activités sportives à caractère ludique (activités collectives, jeux d'opposition, jeux de raquettes...)
- 7 disciplines « sports collectifs » (BPJEPS « Activités sports collectifs ») :

Basket-ball, handball, football, hockey sur gazon, rugby à XIII, rugby à XV, volley-ball.

De plus, le stagiaire devra être en mesure de participer au fonctionnement de la ou des structure(s), de s'associer à l'équipe professionnelle ou bénévole, de proposer un projet d'animation en lien avec le projet de la structure.

Une convention par structure sera alors établie par le CREPS entre les différentes parties.

Le cumul horaire de chaque structure devra atteindre le volume horaire de 600 heures uniquement pour les nons apprentis.

Pour les apprentis le volume horaire des stages pédagogiques correspond au temps de travail dans l'emploi.

Il est toutefois conseillé de pouvoir limiter le nombre de structures à 3 et de pouvoir y être durant toute la durée de la formation.

Ainsi les structures peuvent être : un club multisports, un centre de loisirs, un centre socio-culturel, une maison de quartier, une collectivité territoriale...

**Le tuteur ou maître d'apprentissage** doit avoir un diplôme au moins équivalent aux diplômes préparés (BPJEPS « Activités sports collectifs », BPJEPS « Activités physiques pour tous », DEJEPS dans l'une des mentions du BPJEPS activités sports collectifs, professeur d'EPS, ETAPS au sein d'une collectivité territoriale...) ou une expérience professionnelle ou bénévole de 3 ans dans le champ des diplômes.

Si le tuteur n'a pas la polyvalence visée pour la formation, il sera demandé au stagiaire d'avoir un tuteur en dehors de la structure d'accueil.

Durant la formation le stagiaire peut avoir un statut de bénévole ou de salarié. Ce statut peut évoluer en cours de formation.

**Date limite d'inscription : 16 avril 2018**

